



Païement d'une nouvelle caution suite avenant prêt immobilier

Par **nabi37**, le **11/11/2010** à **10:28**

Bonjour,

Je renégocie mon prêt immobilier dans la même banque. Lors de la contraction du prêt immobilier initial, j'ai payé une caution. L'avenant de prêt (proposition de réaménagement "avenant financier") que je m'appête à signer comporte, outre les frais de dossier, une nouvelle caution à payer. Puisque qu'il s'agit du même prêt, pourquoi devrai-je payer une deuxième caution ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.